

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00111  
Numéro SIREN : 417 525 037  
Nom ou dénomination : FIGESCO AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2021 sous le numéro de dépôt 2398

***Fabrice CARRIÉ***

*Commissaire aux Comptes Diplômé  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

---

**« FIGESCO AUDIT »  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500.000 €**

**8 avenue du Maréchal Foch  
76190 YVETOT  
RCS ROUEN : 417.525.037**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

---

SIRET : 447.708.082.00030  
3 rue Dauphine – 76600 LE HAVRE  
7 rue Cardinal Mercier – 75009 PARIS  
TEL : 09.79.71.44.74 — 06.08.95.14.62

Les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par acte de désignation en date du 13 janvier 2021 concernant l'apport de titres « M.P.G. » réalisé par Monsieur François de MASCUREAU dont il est propriétaire, au profit de la société FIGESCO AUDIT, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 417.525.037, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été décrit dans le projet de contrat d'apport signé par les représentants des opérations concernées en date du 22/03/2021

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier le cas échéant les avantages particuliers éventuellement stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de l'éventuelle prime d'émission, et d'autre part, à apprécier le cas échéant les avantages particuliers éventuellement stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS
  - 1.1 motifs et but de l'opération
  - 1.2 entités concernées
  - 1.3 autres points
- II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS
  - 2.1 diligences effectuées
  - 2.2 valeur de l'apport
  - 2.3 appréciation de l'apport
- III. CONCLUSION

## 1. Présentation de l'opération et description des apports :

### 1.1 Motifs et but de l'opération

Monsieur François de MASCUREAU possède 1.999 des 2.000 titres composant le capital social de la société M.P.G., société à responsabilité limitée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est fixé : 3 rue Claude Groulard – 76000 ROUEN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 538.612.847.

Il est envisagé un apport des titres suivants, propriété de la société M.P.G. :

1. l'intégralité des 2.500 titres de la société par actions simplifiée DA-AUDIT au capital de 40.000 euros dont le siège social est fixé 26 rue Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 352 691 216, ci-après "**DA-AUDIT**".

DA-AUDIT a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Son président est Monsieur François de MASCUREAU.

2. l'intégralité des 102 titres de la SAS SCPP dont le siège social est fixé 105 Allée Paul Langevin – Immeuble Edison – 76230 Bois Guillaume, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 324 285 592, ci-après "**SCPP**".

SCPP a pour objet l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. Son Gérant est Monsieur François de MASCUREAU.

Les 102 titres de SCPP sont désignés ci-après les "**Titres SCPP**".

3. 980 titres sur les 1.000 composant le capital social de la SAS PHILIPPE RICHARD dont le siège social est fixé 3 rue de l'Arrivée – 75749 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 352 171, ci-après "**P.RICHARD**".

P.RICHARD a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable. Son Gérant est Monsieur François de MASCUREAU.

Les 980 titres de P. RICHARD appartenant à l'Apporteur sont désignés ci-après les "**Titres P.RICHARD**".

La société M.P.G. a souhaité apporter l'intégralité des titres susvisés qu'elle possède dans ces trois entités à la société FIGESCO AUDIT, en vue de rationaliser et d'optimiser la gestion des entités concernées.

### 1.2 Entités concernées

Entités apporteuses :

- **MPG** : Société à responsabilité limitée spécialisée dans le secteur d'activité de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

Elle est immatriculée sous le n°538.612.847 (RCS Rouen)

Son capital social s'élève à 350.000 euros, réparti en 2.000 parts sociales de 175 euros chacune de nominal. La direction de la société est assurée par Monsieur François de MASCUREAU en sa qualité de Gérant.

La société clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

Elle détient les titres suivants, figurant à l'actif de son bilan :

- 2.500 titres de la société par actions simplifiée DA-AUDIT au capital de 40.000 euros dont le siège social est fixé 26 rue Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 352 691 216, ci-après "**DA-AUDIT**".
- 102 titres de la SAS SCCP dont le siège social est fixé 105 Allée Paul Langevin – Immeuble Edison – 76230 Bois Guillaume, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 324 285 592, ci-après "**SCPP**".
- 980 titres sur les 1.000 composant le capital social de la SAS PHILIPPE RICHARD dont le siège social est fixé 3 rue de l'Arrivée – 75749 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 352 171, ci-après "**P.RICHARD**".

- **DA-AUDIT** : Société par actions simplifiée spécialisée dans le secteur d'activité de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, telle qu'elle est définie par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de Commerce et le décret du 12 aout 1969 ; et également la prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, à l'exception, et sous contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, de celles ayant pour objet les activités visées par les articles 2 et 22 septième alinéa de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 08 aout 1994.

Elle est immatriculée sous le n°352.691.216 (RCS ROUEN)

Son capital social s'élève à 40.000 euros, réparti en 2.500 actions de 16 euros chacune de nominal. La direction de la société est assurée par Monsieur François de MASCUREAU en sa qualité de Président.

La société clôture son exercice le 30 septembre de chaque année. Le dernier exercice clos est celui du 30 septembre 2020 et les comptes annuels y afférant m'ont été transmis.

- **SCCP** : Société par Actions Simplifiée spécialisée dans le secteur d'activité de commissariat aux comptes, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur ; et également la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

Elle est immatriculée sous le n°324.285.592 (RCS ROUEN)

Son capital social s'élève à 40.000 euros, réparti en 10.200 actions de 10 euros chacune de nominal. La direction de la société est assurée par Monsieur François de MASCUREAU en sa qualité de Gérant.

La société clôture son exercice le 30 septembre de chaque année. Le dernier exercice clos est celui du 30 septembre 2020 et les comptes annuels y afférant m'ont été transmis.

- **PHILIPPE RICHARD** : Société par Actions Simplifiée spécialisée dans le secteur d'activité de l'expertise comptable, telle qu'elle est définie par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de Commerce et le décret du 12 août 1969 ; et également la prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, à l'exception, et sous contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, de celles ayant pour objet les activités visées par les articles 2 et 22 septième alinéa de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 08 août 1994.

Elle est immatriculée sous le n°453.352.171 (RCS PARIS)

Son capital social s'élève à 1.000 euros, réparti en 1.000 actions de 1 euro chacune de nominal. La direction de la société est assurée par Monsieur François de MASCUREAU en sa qualité de Gérant.

La société clôture son exercice le 30 septembre de chaque année. Le dernier exercice clos est celui du 30 septembre 2020 et les comptes annuels y afférant m'ont été transmis.

Société bénéficiaire :

- **FIGESCO AUDIT** : société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'il est indiqué sur les statuts est :  
« L'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance modifiée du 19 septembre 1945, et la loi modifiée du 24 juillet 1966, et telles qu'elles pourraient l'être par tout texte législatif ultérieur ;  
La réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation ;
- Elle ne peut prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, à l'exception, et sous contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, de celles ayant pour objet les activités visées par les articles 2 et 22 septième alinéa de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 08 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.
- Aucune personne ou groupement d'intérêts, extérieurs à l'Ordre, ne peut, non plus, détenir, directement ou par personne interposée, une partie de son capital u de ses

droits de vote, de nature à mettre en péril l'exercice de sa profession ou l'indépendance de ses actionnaires Experts-Comptables, ainsi que le respect, par ces derniers des règles inhérentes à leur statut ou à leur déontologie.»

Son capital social s'élève à 500.000 € réparti en 600 parts sociales de 833.33 € de nominal chacune.

La direction de la société sera assurée par Monsieur Éric PRINS, en qualité de Gérant.

### 1.3 Autres points

Les comptes des sociétés DA AUDIT, SCPP et PHILIPPE RICHARD, filiales de l'entité MPG et ayant servi de base à l'évaluation des titres apportés sont ceux de l'exercice clos au 30 septembre 2020 et ont été approuvés par assemblée générale.

## **2. Diligences et appréciation de la valeur des apports :**

### 2.1 Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle et les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour vérifier que les valeurs retenues sont pertinentes et ne sont pas surévaluées.

J'ai pris connaissance du projet de statuts de la société, bénéficiaire des apports consentis par la Société MPG, propriétaire des titres apportés faisant l'objet de la présente opération ainsi que des modalités d'évaluation retenues.

Je me suis assuré de la réalité de la propriété des titres ainsi apportés par l'associé, par consultation et examen des documents juridiques mis à ma disposition conformément à ma demande.

Le contrôle de la valeur attribuée aux apports a constitué en l'analyse des approches et des méthodes retenues pour évaluer les apports, afin de m'assurer qu'ils ne sont pas surévalués.

Les travaux effectués se résument ainsi :

- Entretiens avec les conseils et dirigeant des entités apporteuse et bénéficiaire.
- Revue juridique.
- Vérification du caractère adéquat des critères et méthodes d'évaluation des apports de la société concernée et de leur correcte application, notamment la détermination de la valeur actuelle des titres apportés.
- Contrôle des comptes de la société DA AUDIT à partir des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 servant de base à l'opération, et établis par l'entreprise.

- Contrôle des comptes de la société SCPP à partir des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 servant de base à l'opération, et établis par l'entreprise.
- Contrôle des comptes de la société PHILIPPE RICHARD à partir des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 servant de base à l'opération, et établis par l'entreprise.
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction pour les entités apporteuses qui m'a confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de ma mission et plus particulièrement l'absence, jusqu'à la date de mon présent rapport, de faits ou événements susceptibles de modifier de manière significative la valeur des titres apportés, objet du présent apport.

## 2.2 valeur de l'apport

Les chiffres servant de base à l'évaluation des apports sont ceux tirés des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2020 pour les filiales de la société MPG, participantes à l'opération.

Les apports ont ainsi été valorisés eu égard à l'approche patrimoniale nette, donnant en valeur arrondie une estimation à 1.035.000 €.

## 2.3 appréciation des apports

Ma mission consiste, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, à vérifier que la valeur globale des apports n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, en vue de la constitution de son capital social.

J'ai procédé à une contre-évaluation des titres des sociétés apporteuses par la combinaison de plusieurs méthodes d'estimation. Cette nouvelle approche permet de conduire à une évaluation des titres apportés établie à 1.312.000 €, valeur supérieure à celle qui a été retenue.

Cette contre-évaluation a été déterminée comme suit :

Une première approche vise à actualiser la valeur des titres par approche patrimoniale :

### **DA AUDIT**

Le fonds de commerce n'est pas valorisé à l'actif du bilan ; en fonction de l'activité de l'entreprise (Expertise comptable et commissariat aux comptes), il peut être calculé à hauteur de 80% du chiffre d'affaires hors taxes afférant ; d'où une estimation du fonds à 140.000 € arrondis.

30/09/2020  
*selon comptes annuels*

Capitaux propres	85.918
Fonds de commerce actualisé	140.000
Capitaux propres rétablis	225.918

Capitaux propres actualisés : 226.000 € arrondis

Soit une valeur des titres apportés par MPG (2.500/2.500) : 226.000 €

### **SCPP**

Le fonds de commerce n'est pas valorisé à l'actif du bilan ; en fonction de l'activité de l'entreprise (commissariat aux comptes), il peut être calculé à hauteur de 70% du chiffre d'affaires hors taxes, qui s'affiche à 209.820 € au regard des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 pour 9 mois d'activité; d'où une estimation du fonds à 196.000 € arrondis.

30/09/2020  
*selon comptes annuels*

Capitaux propres	195.224
Réévaluation du fonds de commerce	196.000
Capitaux propres rétablis	390.224

Capitaux propres actualisés : 390.000 € arrondis.

Soit une valeur des titres apportés par MPG (102/102) : 390.000 €

### **PHILIPPE RICHARD**

Le fonds de commerce n'est pas valorisé à l'actif du bilan ; en fonction de l'activité de l'entreprise (Expertise comptable), il peut être calculé à hauteur de 90% du chiffre d'affaires hors taxes afférant ; d'où une estimation du fonds à 359.000 € arrondis.

30/09/2020  
*selon comptes annuels*

Capitaux propres	299.922
Fonds de commerce actualisé	359.000
Capitaux propres rétablis	658.922

Capitaux propres actualisés : 660.000 € arrondis

Soit une valeur des titres apportés par MPG (980/1.000) : 647.000 €

**Soit une valeur globale des titres apportés estimée à 1.263.000 €.**

Une deuxième méthode d'évaluation consisterait à évaluer les titres apportés à partir de l'excédent brut d'exploitation retraité des trois sociétés filiales de MPG apporteuse, auquel il pourrait être affecté un coefficient multiplicateur de 4.

	<u>DA AUDIT</u>	<u>SCPP</u>	<u>PH. RICHARD</u>
	30/09/2020 (9 mois)	30/09/2020 (9 mois)	30/09/2020 (12 mois)
Résultat courant	7.567	83.402	28.155
Dotation aux amort & prov	4.869	-	325
	-----	-----	-----
Marge Brute d'Autofinancement	12.436	83.402	34.480
Retraitement Convention MPG	23.929	38.263	97.808
	-----	-----	-----
<u>M.B.A. retraitée</u>	36.365	121.665	132.288
Résultat financier	-21	-263	659
	-----	-----	-----
<u>E.B.E. retraité</u>	36.344	121.402	132.947
Rétablissement sur 12 mois	48.459	161.869	132.947
Coef multiplicateur	4	4	4
Valeur des titres	193.836	647.476	531.788
Valeur des titres apportés	193.836	647.476	521.152

**Soit une estimation des titres apportés par MPG arrondie à : 1.362.000 €**

→ La combinaison des deux méthodes reviendrait à valoriser les titres apportés à 1.312.500 €.

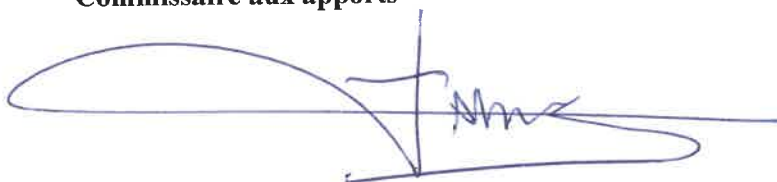
**A cette valorisation, il n'est pas utile d'affecter une minoration pour absence de distribution de dividendes, ce qui conclut à une estimation définitive fixée à 1.312.000 € arrondis.**

**3. Conclusion :**

Sur la base de mes travaux, je conclus, sous réserve de l'approbation des comptes annuels clos en 2020 des sociétés apporteurs, que la valeur des apports s'élevant à un total global de 1.035.000 € euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation par voie d'apport de titres du capital de la société bénéficiaire de l'apport, précision étant donnée ici qu'il ne m'a été communiqué l'existence d'aucun avantage particulier lié à cette opération et que la rémunération de cet apport s'effectue par la création de 136 parts nouvelles de 833.33 € chacune assorties d'une prime d'émission de 921.667,12 €.

Fait à LE HAVRE, le 23/03/2021

**Fabrice CARRIÉ**  
**Commissaire aux apports**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, scribbled signature on the right.